Envoyé en préfecture le 17/02/2026
Reçu en préfecture le 17/02/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260204-D2026_6-DE

Commune de Mérillac
Séance du 4 février 2026
Délibération n°2026-6

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 février 2026

Le 4 février 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, dûment convoqué le 28 janvier 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Claude DELAHAYE, Maire.

Membres présents (9): Claude DELAHAYE, Anita MEUNIER, Sylvie HUET, Franck LEBAS, Claudine HARIVEL, Annie PERQUIS, Sabine SOQUET, Hervé MORIN, Maryvonne EON LINCOLN.
Membres absents (2): Isabelle GUYOMARD *(pouvoir à Claude DELAHAYE),* Dimitri LERAY*(pouvoir à Anita MEUNIER).*

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-6. Participation 2025-2026 à l'école privée de la *Maison Sainte-Anne* de Montauban-de-Bretagne

Par courrier en date du 09/10/2025, le Maire a été informé de la scolarisation de trois jeunes Mérillaciennes à l'école privée de la Maison *Sainte-Anne* de Montauban-de-Bretagne. L'établissement n'a pas signé de contrat avec l'Etat et ne peut donc bénéficier d'une aide publique.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés, prend acte de cette information.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Claude DELAHAYE.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.